

La Lettre du Maire

ÉDITO

n°16



© Didier Adam

Jean-Pierre Barnaud
Maire de Chennevières
Vice-Président de
la Métropole du Grand Paris
Vice-Président de
Grand Paris Sud Est Avenir

Le budget 2020

La crise sanitaire ayant bouleversé le calendrier électoral, le budget 2020 de la Ville vient seulement d'être voté par votre Conseil municipal. Je tenais à vous en restituer les grands traits par le biais de cette lettre.

Alors que la crise économique et sociale qui s'annonce impose une prudence certaine, l'action de rétablissement des comptes publics menée durant les six dernières années nous place dans une situation favorable, et ce malgré les dépenses imprévues liées au Covid auxquelles nous avons dû faire face. Chennevières a ainsi voté jeudi dernier un budget sans hausse d'impôts ni nouvel emprunt. En outre, par ce budget, la Ville se désendette et poursuit dans la voie de la politique d'investissement lancée sous ma première mandature.

Ce sont ainsi plus de 10 millions d'euros qui sont consacrés cette année encore aux investissements en équipements pour la Ville. Bientôt, sortira de terre le nouvel ensemble Corot 2 (École Germaine Tillion, équipement polyvalent, citystade, parking). Le centre municipal La Colline a fait peau neuve. La restauration de l'Église Saint Pierre se poursuit. La première phase de l'aménagement du parc du Fort touche à sa fin, et son réaménagement complet sera très vite réalité. Le théâtre Roger Lafaille sera entièrement rénové. Sans oublier la poursuite du marché à performance énergétique, ou encore les travaux d'enfouissements des réseaux, de rénovation de la voirie et de l'éclairage public...

Ces investissements étaient nécessaires. Ils ont été rendus possibles par une gestion financière et budgétaire très rigoureuse depuis notre arrivée, qui permet aujourd'hui à la Ville d'avoir un ratio de désendettement de 4,9 ans, bien en deçà des seuils imposés par la loi qui sont de 12 ans.

À tous égards, en poursuivant l'investissement, nous préparons l'avenir. Et notre détermination à redonner à la Ville l'ambition qu'elle mérite reste intacte.

Bien fidèlement
Jean-Pierre Barnaud

La Lettre du Maire est éditée par la ville de Chennevières-sur-Marne.
Hôtel de Ville
14 avenue du Maréchal Leclerc
94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. : 01 45 94 74 74

Direction de la publication :
Jean-Pierre Barnaud

Crédits photos : Mairie

Conception et réalisation :
Service communication /
Marion Le Masurier

Impression : KMC Graphic

Distribution : Privilège et communication

2020 CHIFFRES CLÉS

Le budget 2020 s'élève à **57 630 642,78 €**.

Il est composé de :

- la section fonctionnement : **31 546 123,00 €**
- la section d'investissement : **26 084 519,78 €**.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État s'élève à **48 €/habitant** contre une moyenne nationale de 177 €/habitant pour une commune de même strate.

2020 DES TAUX D'IMPOSITION STABLES

Le mandat précédent a permis de rétablir les comptes de la ville. Ce qui permet pour ce budget 2020 de proposer un budget sans hausse du taux d'imposition pour la ville, ni nouvel emprunt.

- **Taxe d'Habitation :**
18,95 % + 7,95 % pour le GPSEA = 26,90 %
- **Taxe sur le Foncier Bâti :**
18,95 % + 1 % pour le GPSEA = 19,95 %
- **Taxe sur le Foncier non Bâti :**
49,19 % + 3,64 % pour le GPSEA = 52,83 %

Le budget 2020

Le calendrier du vote du budget a été bouleversé par la Covid-19. 2020 étant une année électorale, le Maire Jean-Pierre Barnaud n'a pas souhaité voter le budget 2020 en décembre 2019 afin de permettre à la nouvelle équipe de constituer son propre budget. Lors des années électorales, la date limite pour voter le budget est fixée au 30 avril.

Cependant, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie, promulguée le 23 mars 2020 par le Président de la République a reporté cette date au 31 juillet. Le second tour des élections municipales s'étant déroulé le 28 juin, le budget primitif a été voté par le Conseil municipal le 23 juillet dernier.

La crise sanitaire et ce chamboulement de calendrier ont eu un impact sur l'élaboration du budget et notamment sur les dépenses du premier semestre, avec en particulier l'achat de masques et de produits sanitaires, l'arrêt de certains chantiers, la suspension des livraisons de repas pour la restauration scolaire, le ralentissement de certaines prestations et la diminution des recettes des services (garderie, centres de loisirs, multi accueils, crèche familiale...). Il a fallu intégrer ces dépenses liées au covid et recalculer les recettes et les dépenses en fonctionnement et investissement.

En cette année 2020, la politique qui a été choisie consiste à poursuivre les investissements lancés dans les bâtiments de la commune afin de continuer à rattraper le retard pris par la Ville pendant 30 ans, tout en maintenant les efforts de gestion engagés ces dernières années.

Les investissements

Les recettes en investissement proviennent de l'autofinancement, des emprunts, des subventions, de la taxe d'aménagement, de ventes foncières et des subventions de la Région et de la Métropole.

Malgré le contexte économique difficile, accentué par la crise sanitaire dont on ne connaît ni l'évolution ni l'issue, la Ville souhaite poursuivre son objectif de financement d'un programme d'investissements ambitieux. Ci dessous, quelques exemples des principales dépenses en investissement :



Rénovation de l'église Saint-Pierre



Aménagement du parc du Fort de Champigny



Aménagement du Théâtre Roger Lafaille



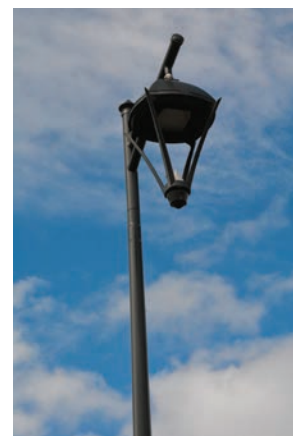
Réaménagement et regroupement des services au Centre municipal La Colline



Construction du groupe scolaire Germaine Tillion et d'un équipement polyvalent



Réalisation de travaux d'enrobés

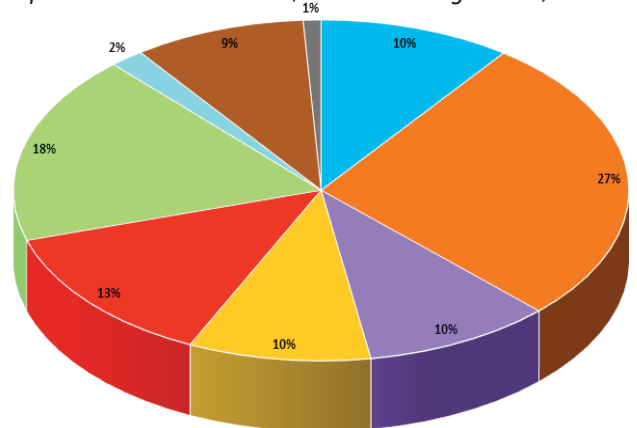


Enfouissement et rénovation de l'éclairage public et de mise en valeur du patrimoine

Les services à la population

Le budget comporte une section fonctionnement qui permet aux services municipaux d'assurer au quotidien des services de qualité à l'ensemble de la population. La priorité est tournée vers les enfants et la jeunesse

Dépenses de fonctionnement (sans les services généraux)



- Sécurité et salubrité publiques
 - Enseignement, formation, sport et jeunesse
 - Culture
 - Interventions sociales et santé
 - Crèches
 - Aménagement et services urbains
 - Action économique
 - Intérêts de la dette
- FPIC : consiste à prélever une partie des ressources de certaines communes pour la reverser à des communes moins favorisées.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la fiscalité de la ville, de taxes, de la dotation globale de fonctionnement (versée par l'État et en baisse de 63,50 % depuis 2014), des droits de mutation, des subventions que nous avons su mobiliser auprès du Département et de la CAF.